



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## annuités liquidables

Question écrite n° 71937

### Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le mode de calcul des retraites des chercheurs ayant bénéficié d'un contrat d'allocataire d'enseignement et de recherche (ALER). Si ces années d'étude sont bien prises en compte pour calculer de l'ancienneté des maîtres de conférences qui bénéficiaient de ce contrat, elles ne sont par contre pas comptabilisées dans la validation des services auxiliaires pour la retraite, ce qui semble naturellement paradoxal et injuste aux intéressés. Aussi souhaiterait-il connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin que ces années de recherche puissent être prises en compte dans la validation des services auxiliaires pour la retraite.

### Texte de la réponse

Les articles L. 5 et R. 7 du code des pensions civiles et militaires de retraite fixent le cadre dans lequel s'inscrit toute validation. Ces articles précisent que les services effectués en qualité de non-titulaire peuvent être pris en compte pour la constitution du droit à pension uniquement dans la mesure où cette validation est autorisée par arrêté interministériel. En l'absence d'un tel arrêté, les services accomplis dans des fonctions d'allocataire d'enseignement et de recherche ne comptent pas parmi les services de non-titulaires validables. Cependant, ces personnels conservent, au titre de ces périodes d'exercice en tant que contractuel, le bénéfice intégral des droits acquis auprès de l'assurance vieillesse de la sécurité sociale et du régime de retraite complémentaire de l'IRCANTEC et pourront bénéficier des prestations correspondantes. Le ministère va toutefois engager, en liaison avec les ministères chargés du budget et de la fonction publique, une réflexion sur les conditions dans lesquelles les services d'allocataire d'enseignement et de recherche pourraient donner lieu à validation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jack Lang](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71937

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 août 2005, page 7632

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6238